

1. *Débitrice:* **CEH Commerce d'Equipements Hôteli-
liers SA**, rue de Vevey 218, 1630 **Bulle**
2. *Remarques:* distribution d'équipements et d'installations
hôtelières, achat, vente, service après-vente et conseils en
cette matière ainsi que toute opération commerciale ou fi-
nancière se rapportant directement ou indirectement au but
poursuivi par la société, notamment mise en place et parti-
cipation à des expositions dans le secteur de la restauration
et l'hôtellerie
Délai pour intenter action en opposition devant le président
du Tribunal de la Gruyère, à Bulle: vingt jours dès la publi-
cation, sinon l'état de collocation sera considéré comme ac-
cepté.
L'inventaire est également déposé.
Les créanciers peuvent dans le même délai demander la ces-
sion des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet des reven-
dications admises par l'administration (art. 47/49 OAO). A
ce défaut, les décisions de celle-ci deviendront exécutoires.

Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg

(00945686)